



L' Impact des Entreprises sur les Droits Humains

Appel à Propositions

Étude d'Impact sur les Droits Humains Impulsé par les Communautés Affectées

Février 2018

1. Introduction

Cet appel à propositions vise à sélectionner un projet d'études d'impact sur les droits humains (EIDH) par les communautés affectées, présenté par une organisation membre de la FIDH, auquel la FIDH apportera son soutien et un financement. L'EIDH basée sur la méthodologie *Droits Devant*, sera mise en œuvre par l'organisation membre (seule ou en collaboration avec autre organisation partenaire) en coopération étroite avec la FIDH, et sera accompagné d'activités de suivi appropriées afin de diffuser les résultats et trouver une solution à la situation sur le terrain.

Toutes les propositions seront jugées uniquement en fonction des critères et des conditions définis dans l'appel à propositions. La date limite de soumission des propositions par courrier électronique à l'adresse globalization@fidh.org ou mondialisation@fidh.org au plus tard le **28 février 2018**.

Une première sélection de propositions sera réalisée fin mars 2018. Un échange sera ensuite menée avec les candidats sélectionnés dans le but de fournir plus de détails sur le processus d'EIDH par les communautés affectées, et d'évaluer plus précisément les besoins et les objectifs du projet. Par ailleurs, cette activité aidera renforcer les capacités des organisations membres mêmes si leur projet n'est pas définitivement sélectionné.

2. Description d'une EIDH par les communautés affectées

L'EIDH par les communautés affectées est une méthodologie qui permet aux communautés affectées d'évaluer et de documenter les impacts négatifs potentiels des projets d'investissement sur les droits humains.

L'EIDH sera fondée sur la méthodologie *Droits devants*, un outil conçu par l'organisation canadienne Droits et Démocratie (visiter le site de *Droits Devant* [ici](#)), qui guide les communautés et les ONG étape par étape afin de mesurer l'impact qu'un projet d'investissement a ou peut avoir sur leurs droits humains, et permet d'élaborer un rapport final et des recommandations, qui peuvent servir de base pour le dialogue avec les acteurs publics et privés impliqués dans le projet d'investissement.

Oxfam et la FIDH ont développé un manuel de formation qui décrit les étapes à suivre pour mener une EIDH basée sur cette méthodologie. Il est accessible en ligne et disponible en ligne en anglais,

espagnol et français¹. La FIDH a conduit plusieurs projets d'EIDH par les communautés affectées avec ses organisations membres et ses partenariats. Les liens vers les rapports peuvent être trouvés à la fin de ce document.

Pour souligner rapidement certains impacts des EIDH conduits par la FIDH : sur le court terme, le renforcement des organisations de base, principalement sa capacité de plaider devant les autorités gouvernementales et acteurs privés pour la protection de leurs droits humains, augmentant la visibilité des cas et des défenseurs dans les médias nationaux, internationaux et régionaux ; sur le long terme, les EIDH ont contribué au recueil d'information qui a servi de base plus tard pour des actions en justice contre les acteurs concernés, et pour obtenir des mesures de remédiation pour les victimes des violations documentées. Néanmoins, les impacts varient très largement d'un cas à l'autre, et dépendent d'une multiplicité de facteurs.

Les objectifs d'une EIDH sont de :

- Documenter les faits et les atteintes aux droits humains liés aux activités de l'entreprise, en particulier en recueillant des informations auprès de tous les acteurs concernés (entreprises, actionnaires, institutions financières, gouvernement...).
- Déterminer les responsabilités des divers acteurs (État, acteurs privés y compris les entreprises transnationales et les institutions financières internationales et d'autres acteurs) dans une situation concrète, et comprendre dans quelle mesure les différents acteurs peuvent s'acquitter de leur responsabilité à l'égard des droits humains : plus spécifiquement le devoir des États de protéger les droits humains et la responsabilité des entreprises de respecter ces droits;
- Contribuer au renforcement des capacités des personnes affectées par le projet d'investissement, et tout particulièrement les femmes affectées ;
- Identifier les recours pour les victimes à travers des mécanismes judiciaires - de nature civile ou pénale- y compris dans les pays d'origine des multinationales, et des mécanismes non judiciaires;
- Identifier et recommander toute stratégie alternative aux États et aux acteurs privés concernés afin de mettre en œuvre leurs responsabilités, réparer et éviter les violations futures des droits humains;

3. Conduite d'une EIDH par les communautés affectées avec la FIDH

La conduite d'EIDH implique la création d'une équipe de recherche composée de membres de la/ des ligue(s) concernées et éventuellement d'autres organisations partenaires, ainsi que la mise en place d'un processus d'investigation (de 6 mois environ) incluant des missions internationales d'enquête et de plaidoyer en collaboration avec la FIDH. L'étude de cas aboutit à la publication d'un rapport élaboré conjointement par la FIDH et ses organisations membres concernées.

Le guide méthodologique d'étude d'impact sur les droits de l'Homme élaboré par Droits et Démocratie propose un procédé étape par étape qui permet à l'équipe de recherche d'analyser les impacts positifs et négatifs du projet d'investissement sur les droits humains les plus pertinents pour chaque situation. Le guide fournit également une liste de problématiques basées sur les normes internationales de droits de l'Homme que l'équipe de recherche peut aborder lors de ses entretiens.

Les études de cas devraient durer 10 mois environ et se dérouleront en plusieurs étapes :

¹ www.fidh.org/article19490

- La FIDH visitera le projet sélectionné afin d'assister l'organisation membre dans la création d'une équipe de recherche (composée de 2 à 4 personnes d'une ou plusieurs organisations, ayant idéalement une formation interdisciplinaire), de dispenser une formation sur le thème des entreprises et des droits humains et sur l'outil et la méthodologie d'impact sur les droits humains, et d'accompagner l'équipe dans la réalisation de son programme de travail pour mener à bien l'étude de cas en partenariat avec la FIDH.
- **Phase préparatoire** : L'équipe de recherche préparera minutieusement l'étude de cas en recueillant et passant en revue la documentation pertinente sur la situation nationale des droits humains et sur le projet d'investissement étudié. L'équipe évaluera également les risques de tensions et les éventuelles mesures de protection, identifiera les différentes parties prenantes, rencontrera la communauté affectée, préparera les entretiens et adaptera la méthodologie de l'étude d'impact sur les droits humains de Droits et Démocratie au contexte local et aux droits affectés.
- **Phase d'investigation** : L'équipe de recherche recueillera des informations en menant des entretiens avec les parties prenantes, notamment avec les dirigeants de l'entreprise, les employés, les membres de la communauté locale, les autorités, et d'autres acteurs déterminés par l'équipe.
- **Phase de rédaction et de publication** : L'équipe de recherche rédigera un premier projet sur la base duquel les partenaires du projet seront amenés à réagir, et publiera un rapport synthétisant les résultats de l'étude de cas, la méthodologie utilisée, l'analyse des violations observées, les recommandations d'actions correctives pour tous les acteurs concernés, et les possibilités pour obtenir justice et réparation, en suggérant la mise en place de recours effectifs pour les victimes si ceux-ci sont inexistantes. La FIDH rendra visite à l'équipe afin de l'assister dans la rédaction du rapport. Dans la mesure du possible, la FIDH, en partenariat avec l'organisation membre, organisera aussi un événement autour de la publication du rapport afin de rencontrer les acteurs concernés et faciliter la distribution du rapport.
- **Distribution et suivi** : L'équipe de recherche identifiera et assurera des actions de suivi, telles que l'engagement d'éventuelles poursuites judiciaires, la formation de la communauté aux droits humains, ou le plaidoyer pour des réformes législatives et politiques. Les activités de suivi seront discutées en amont, lors de la préparation du plan de travail.

4. Priorités et critères de sélection

Les études de cas proposées peuvent se rapporter à différents secteurs d'activités des entreprises, tels que le secteur de l'agroalimentaire (en relation au problème de l'appropriation des terres), l'extraction des ressources naturelles, la construction d'importants projets industriels (aéroport, barrage...).

La FIDH appliquera des critères multiples pour examiner les propositions des organisations membres et sélectionner les études de cas. Plus précisément, la FIDH évaluera :

a) Les chances pour que l'étude soit menée à terme avec succès:

- la situation politique dans le pays, afin d'assurer la sécurité des équipes de recherche menant l'étude de cas et de pouvoir mener à bien l'étude de cas;
- la capacité des organisations de mener à bien l'EIDH par les communautés affectées, en prenant en compte ses ressources financières et humaines, sa formation et son expérience dans les actions de documentation de violations de l'environnement et des droits humains, ses relations avec d'autres organisations de la société civile
- les actions qui ont déjà été menées sur la situation, afin de s'assurer que l'EIDH permette de fournir des informations nouvelles et pertinentes sur l'investissement;
- Les relations entre l'organisation membre et la communauté affectée par le projet ;
- La possibilité de dialoguer avec l'entreprise ;
- la composition de l'équipe de recherche proposé pour travailler sur l'EIDH (interdisciplinarité, engagement de long terme avec les communautés basée sur une relation de confiance, présence de femmes, crédibilité publique)
- la valeur ajoutée d'une EIDH par rapport à d'autres actions envisageables pour remédier à la situation

b) Si le cas est intéressant d'un point de vue droits de l'Homme:

- l'ampleur des violations des droits humains et de l'environnement, ainsi que la mesure dans laquelle ces violations peuvent être clairement identifiées;
- engagement de la communauté affectée par l'investissement, réponse à la demande et aux besoins de la communauté affectée ;
- la possibilité de prévenir les impacts négatifs sur les droits humains
- la possibilité d'accéder à des recours effectifs pour les victimes;
- le caractère d'exemplarité du cas proposé et l'intérêt qu'il représente pour d'autres cas dans le pays ou la région ;
- enfin, la dimension de genre et l'importance pour les droits des femmes seront prises en compte

5. Conditions de participation

Le projet doit être préparé par une organisation membre de la FIDH ou en partenariat avec une organisation membre de la FIDH.

Une organisation membre peut tout à fait soumettre plusieurs propositions d'EIDH.

6. Documents à soumettre

Le candidat doit soumettre les documents suivants:

- Courte description du cas et du contexte (2 pages max.)
- Questionnaire, complété à la main ou par voie électronique
- CV des principaux membres de l'équipe de recherche?

Les candidats peuvent également soumettre les pièces justificatives suivantes:

- Documentation liée au projet d'investissement
- Documentation relative à l'organisation membre, ses activités passées et ses expériences avec la communauté affectée et / ou les études d'impact sur les droits de l'homme et l'environnement;

- Toutes autres informations pertinentes.

7. Où obtenir plus d'informations ?

Informations sur la méthodologie des études d'impact sur les droits humains par les communautés affectées

- **Article général sur la méthodologie** des études d'impact sur les droits humains par les communautés affectées : <https://www.fidh.org/fr/themes/mondialisation-droits-humains/responsabilite-des-entreprises/les-etudes-d-impact-sur-les-droits-humains-par-les-communautés>
- **Manuel de formation**, guide « Droits devant », étude d'impact sur les droits humains par les communautés affectées : <https://www.fidh.org/fr/themes/mondialisation-droits-humains/les-communautés-d-abord-oxfam-et-la-fidh-lancent-le-nouveau-manuel-de>
- **Outil en ligne** : <http://hria.equalit.ie/fr/>
- Community-based human rights impact assessments: Practical lessons Report from an international meeting, Canada 2010 : best practice on conducting Human Rights Impact Assessments using the *Getting it Right* methodology : <https://www.oxfamamerica.org/static/oa3/files/community-based-human-rights-impact-assessments-practical-lessons.pdf>

Exemples d'études d'impact sur les droits humains par les communautés affectées menée par la FIDH

- **Équateur : Exploitation minière à grande échelle en Équateur : l'urgence d'un moratoire pour prévenir les violations des droits humains**
 - Résumé disponible en français, rapport intégral en espagnol : <http://www.fidh.org/Exploitation-miniére-a-grande>
- **South Africa : Blyvooruitzicht Mine Village: the human toll of state and corporate abdication of responsibility (en anglais uniquement)**
 Rapport : <https://www.fidh.org/IMG/pdf/rapafriquesud687abassdef.pdf>
 Résumé : <https://www.fidh.org/IMG/pdf/afriquesudresumeexecut687abassdef.pdf>
- **Honduras : aires protégées et ressources hydriques en danger. Le projet hydroélectrique Cuyamel II à San Francisco, département d'Atlántida**
 Résumé exécutif en français : <https://www.fidh.org/IMG/pdf/hria691hondurasangweb.pdf>
 Rapport en espagnol : <https://www.fidh.org/es/temas/globalizacion-y-derechos-humanos/empresas-y-derechos-humanos/honduras-areas-protegidas-y-fuentes-de-agua-en-peligro-por-licencias>
- **Colombia: The Human Cost of Oil, A human Rights Impact Assessment on the Activities of Pacific Exploration and Production Corp. in Puerto Gaitán**
 Résumé en anglais: https://www.fidh.org/IMG/pdf/colombia_executive_summary.pdf

Rapport et résumé en espagnol : <https://www.fidh.org/es/temas/globalizacion-y-derechos-humanos/explotacion-petrolera-en-colombia-informe-revela-costos-humanos-y>

- **Brazil: How much are human rights worth in the Brazilian mining and steel industry?**

Rapport en portugais et anglais, résumé en en anglais, espagnol et brésilien :

<https://www.fidh.org/fr/regions/ameriques/bresil/Les-droits-humains-victimes-de-l>

Contact à la FIDH :

Bureau Mondialisation et droits humains

Tel: + 33 1 43 55 25 18

mondialisation@fidh.org

globalization@fidh.org

